



Communiqué de presse

Luxembourg, le 15 juin 2022

Pour réduire la fracture en matière d'innovation dans l'UE, les États membres doivent s'impliquer davantage

Afin de combler le fossé en matière de recherche et d'innovation (R&I) dans l'UE et de libérer l'excellence dans les États membres à la traîne, la Commission européenne applique des mesures spéciales, appelées «mesures d'élargissement», destinées à donner à ces pays un meilleur accès à des financements essentiels de l'UE. Dans un rapport publié aujourd'hui, la Cour des comptes européenne constate toutefois qu'une réelle évolution dépend surtout des gouvernements nationaux, qui devront ériger la R&I en priorité pour stimuler les investissements et les réformes. Les mesures d'élargissement ne peuvent accélérer que momentanément les progrès dans ces pays: elles ne sont pas aptes à susciter, à elles seules, les changements nécessaires dans les écosystèmes nationaux de R&I.

La participation aux programmes pluriannuels de recherche et d'innovation de l'UE est fondée sur l'excellence, ce qui signifie que seules les meilleures propositions sont sélectionnées. Par conséquent, les chercheurs et les innovateurs des pays peu performants – ceux dont les écosystèmes de R&I sont moins développés – rencontrent des difficultés face à la concurrence de leurs homologues de pays plus performants et parviennent plus rarement à participer aux programmes, ce qui a pour effet d'amoindrir la capacité de leurs pays à corriger leurs insuffisances en matière de R&I. L'UE a entrepris de rompre ce cercle vicieux en introduisant des mesures visant à élargir la participation au programme de financement Horizon 2020, qui couvrait la période 2014-2020. Ces mesures s'adressaient aux 13 pays qui ont adhéré à l'UE depuis 2004, ainsi qu'au Luxembourg et au Portugal.

«Pour exploiter le potentiel de l'UE et combler l'écart entre les champions de l'innovation et les innovateurs modestes, les chercheurs de toute l'UE devraient pouvoir bénéficier de ses programmes de financement», a déclaré Ivana Maletić, la Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «La Commission aide les pays peu performants à rattraper leur retard, mais son soutien ne peut pas faire de miracles: il ne peut servir que de catalyseur. Pour briser le cercle vicieux, les États membres doivent jouer pleinement leur rôle.»

Les auditeurs ont conclu que les mesures d'élargissement étaient adaptées à leur finalité, en ce qu'elles se sont attaquées aux raisons qui expliquent la faible performance de certains pays de l'UE

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

dans le domaine de la R&I et leur participation limitée aux programmes successifs de l'UE. Cependant, ils déplorent que les projets d'élargissement aient été concentrés dans un petit nombre de pays. Cette concentration risque de perpétuer le cercle vicieux, car, ici aussi, certains des pays ciblés ont nettement moins bénéficié des mesures d'élargissement. Les auditeurs demandent à la Commission d'éviter d'attribuer la plupart des projets à quelques pays seulement, et de prendre des mesures pour parvenir à renforcer la participation si des déséquilibres durables et importants apparaissent.

Toutefois, le principal facteur dont dépend la performance d'un pays réside dans ses réformes et ses niveaux nationaux d'investissement dans la R&I. En 2020, le taux moyen d'investissement dans la R&I dans l'UE était de 2,3 % du PIB – une valeur inférieure à l'objectif de 3 %. Sur les 15 pays concernés par l'élargissement de la participation, seules la Slovaquie et la Tchéquie ont investi plus de 2 %. En outre, les pays concernés n'ont pas tous recouru au mécanisme de soutien aux politiques, un des instruments d'action fournis par la Commission pour les aider à encourager les réformes nationales. Les États avaient toute latitude pour décider de mettre en œuvre ou non les recommandations formulées par la Commission au titre de cet instrument, et, le cas échéant, déterminer comment ils le feraient, de sorte que le mécanisme de soutien aux politiques n'a guère permis de susciter des changements. La Commission a néanmoins tiré parti des connaissances acquises lors des activités qui ont relevé de cet instrument pour les évaluations par pays, relatives à la R&I, qu'elle établit dans le cadre de la coordination annuelle des politiques économiques et budgétaires (le «Semestre européen»).

La plupart des projets relevant de l'élargissement de la participation sont en cours, si bien que leur impact ne se fera pleinement sentir que dans les années à venir. Les auditeurs ont toutefois constaté que les projets commençaient à donner de premiers résultats prometteurs, par exemple du point de vue du nombre de publications, de la participation aux réseaux et de l'accès à davantage de subventions. Mais les projets se sont également heurtés à des obstacles, peinant à obtenir en temps opportun le financement complémentaire nécessaire, à recruter des chercheurs internationaux et, surtout, à générer leurs propres revenus afin de devenir viables. Les auditeurs ont examiné deux mesures d'élargissement qui visent à produire des effets durables pour les bénéficiaires: la mesure qui concerne les «collaborations» (soutien en faveur de centres d'excellence) et celle relative aux «chaires EER» (destinées à attirer des universitaires de renom dans des institutions de recherche). Ils ont constaté que les bénéficiaires de ces mesures n'étaient guère à même d'exploiter leurs résultats de recherche.

Informations générales

Depuis 1984, l'UE finance la recherche et l'innovation au moyen d'une série de «programmes-cadres» successifs, comme Horizon 2020 (qui a couvert la période 2014-2020, avec un budget de 76,4 milliards d'euros) et Horizon Europe (2021-2027, avec 95,5 milliards d'euros). Les raisons de la faible performance de certains pays et de leur participation limitée à Horizon 2020 comprennent notamment l'inadéquation des écosystèmes de R&I (gouvernance fragmentée, investissements réduits), le manque de capital humain (fuite des cerveaux) et l'internationalisation limitée des instituts de R&I. L'objectif des mesures d'élargissement consistait à renforcer les capacités des institutions de recherche situées dans les pays peu performants, par exemple en les aidant à participer à des réseaux, à former des partenariats avec des institutions de pointe et à attirer des travailleurs hautement qualifiés. Ces mesures ont été dotées d'un budget de 935 millions d'euros au titre du programme Horizon 2020 pour la période 2014-2020, et d'un budget de 2,95 milliards d'euros au titre d'Horizon Europe pour la période 2021-2027. Tous les États membres auxquels a été attribué le statut de «pays concerné par l'élargissement de la participation» dans Horizon 2020

ont conservé ce statut dans Horizon Europe, excepté le Luxembourg, qui a été remplacé par la Grèce.

Le rapport spécial 15/2022 «Élargissement de la participation à Horizon 2020 – Des mesures bien conçues, mais pas de changements durables sans efforts des autorités nationales» est disponible sur le site internet de la Cour des comptes européenne (eca.europa.eu). Dans le courant de l'année, la Cour publiera un rapport spécial sur les synergies entre Horizon 2020 et les Fonds structurels et d'investissement européens.

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

- Damijan Fišer: damijan.fiser@eca.europa.eu – M: (+352) 621 552 224
- Vincent Bourgeois: vincent.bourgeois@eca.europa.eu – M: (+352) 691 551 502
- Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu – M: (+352) 691 553 547